

Covid-19 : les marchés alimentaires place Marceau et place des Bancs ouverts

Pour permettre aux Limougeauds d'accéder à un large choix de produits locaux et soutenir la filière des producteurs, la Ville de Limoges a sollicité une dérogation d'ouverture de deux marchés supplémentaires auprès du Préfet de la Haute-Vienne, qui l'a acceptée. Elle s'accompagne d'un renforcement des mesures sanitaires et de sécurité.

Les marchés alimentaires se tenant place Marceau chaque samedi de 8h à 13h, et place des Bancs chaque jeudi de 8h à 13h sont autorisés par le Préfet de Limoges à titre dérogatoire durant la période d'état d'urgence sanitaire.

Ces dérogations sont possibles sous réserve de la mise en place de mesures barrières visant à assurer la sécurité sanitaire de tous : rappel des bonnes pratiques d'hygiène (pas de poignées de mains ou d'embrassades), interdiction de toucher les produits exposés, respect d'une distance minimale d'un mètre entre les clients, obligation pour les commerçants de se désinfecter les mains après chaque manipulation d'objets potentiellement souillés (caisses, argent...), l'usage des gants est possible... Ces marchés disposent d'un dispositif de lavage et de désinfection des mains. Toutes ces mesures sanitaires sont renforcées par la pose de barrières.

Cette initiative est conduite en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne à laquelle La Ville de Limoges soumet pour avis la liste des candidatures de producteurs locaux.